

**Christophe BOUILLON**


Député de Seine-Maritime

Vice-Président de la Commission Développement  
Durable et de l'Aménagement du Territoire

Monsieur Claude TALEB  
Conseiller Régional  
Normandie Ecologie - EELV  
73 Rue Martainville  
76000 ROUEN

Barentin, le 8 mars 2016

Nos réf. : CB/ER  
Dossier suivi par Emilien RENAULT

 Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai bien reçu votre courrier concernant l'interdiction des insecticides « néonicotinoïdes » dans le cadre de l'examen du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité et je vous en remercie.

Le 26 janvier dernier, les sénateurs n'ont pas adopté l'interdiction complète des insecticides de la famille des néonicotinoïdes, votée précédemment par notre assemblée avant le passage en deuxième lecture. Ils ont préféré l'encadrer et élargir la restriction d'usage aux semences d'hiver, ce qui constitue un retour en arrière même si le droit européen restreint déjà l'usage de trois substances néonicotinoïdes pour toutes les cultures qui attirent les abeilles.

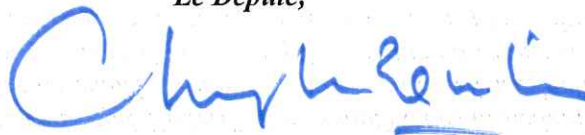
Nous souhaitons revenir sur cette position dans le cadre de l'examen du texte en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, aussi je vous informe que plusieurs de mes collègues ont pu déposer un amendement en faveur de l'interdiction des néonicotinoïdes, similaire à ceux déjà voté en première lecture du projet de loi.

Cet amendement examiné en commission du développement durable sera présenté en séance publique à partir du 15 mars prochain. Il prévoit notamment que l'utilisation des produits contenant des substances actives de la famille des néonicotinoïdes, y compris les semences traitées avec ces produits, soit interdite à partir du 1er janvier 2017, date qui prend en compte le temps d'adoption du projet de loi.

Je pense que cet amendement correspond aux attentes exprimées par de nombreux citoyens en raison du principe de précaution et au regard des risques sanitaires déjà constatés.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Député,



Christophe BOUILLON